

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021201498

Dossier numéro : 2021-03-31/01

Titre

31 MARS 2021. - Dépôt de conventions collectives de travail

Source : EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 31-03-2021 page : 30789

Entrée en vigueur : indéterminée

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. COMMISSION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Convention collective de travail conclue le 19/01/2021, déposée le 11/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- objet : Indemnité complémentaire de chômage en cas de suspension du contrat de travail pour raisons de chômage temporaire lié au coronavirus

- exécution de la convention numéro 141282 du 21/06/2017

- exécution de la convention numéro 154419 du 17/09/2019

- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/03/2021

- numéro d'enregistrement : 163520/CO/1160000.

COMMISSION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Convention collective de travail conclue le 19/01/2021, déposée le 11/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- objet : Transport des travailleurs

- exécution de la convention numéro 151392 du 23/04/2019

- remplacement de la convention numéro 157047 du 19/11/2019

- durée de validité : à partir du 01/02/2021, pour une durée indéterminée

- numéro d'enregistrement : 163521/CO/1160000.

COMMISSION PARITAIRE POUR EMPLOYES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Convention collective de travail conclue le 19/01/2021, déposée le 11/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- objet : Transport des travailleurs

- exécution de la convention numéro 151392 du 23/04/2019

- durée de validité : à partir du 01/02/2021, pour une durée indéterminée

- numéro d'enregistrement : 163522/CO/2070000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE TRANSPORT ROUTIER ET LA LOGISTIQUE POUR COMPTE DE TIERS

Convention collective de travail conclue le 21/01/2021, déposée le 11/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- objet : Crédit-temps et emplois de fin de carrière

- exécution de la convention numéro 110211 du 27/06/2012

- durée de validité : du 01/01/2021 au 30/06/2021, avec clause de dénonciation

- numéro d'enregistrement : 163523/CO/1400300.

COMMISSION PARITAIRE DE LA COIFFURE ET DES SOINS DE BEAUTE

Convention collective de travail conclue le 29/01/2021, déposée le 08/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- objet : Amélioration du complément de chômage temporaire dans le cadre de la pandémie du coronavirus

- modification de la convention numéro 096980 du 03/12/2009

- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/03/2021

- numéro d'enregistrement : 163524/CO/3140000.

COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 11/01/2021, déposée le 15/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :
- Etablissements qui sont soumis à la loi sur les hôpitaux, à l'exception des hôpitaux catégoriels, des maisons de soins psychiatriques et des initiatives d'habitation protégée,...
- ... centres de psychiatrie légale, soins infirmiers à domicile, services du sang de la Croix-Rouge de Belgique, centres médico-pédiatriques, maisons médicales,...
- ... centres de revalidation pour lesquels le Comité de l'assurance de l'Inami, sur proposition du Collège des médecins directeurs, en application de l'art 22, 6°, de la loi concernant l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnées du 14/7/1994, a conclu une convention et qui ne tombent pas sous l'application de l'art 5, § 1er, I, 5°, de la loi spéciale du 8/8/1980 de réformes institutionnelles
- objet : Chèques consommation
- durée de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2021, avec clause de dénonciation
- numéro d'enregistrement : 163525/CO/3300000.

COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 11/01/2021, déposée le 15/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :
- Hôpitaux catégoriels (c'est-à-dire les hôpitaux qui disposent exclusivement d'un service G (revalidation de patients gériatriques) et/ou d'un service Sp (service spécialisé de traitement et de revalidation) tels que mentionnés à l'art 5, § 1er, I, premier alinéa, 3° et 4° de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980),...
- ... maisons de repos pour personnes âgées, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, logements à assistance, centres de court séjour pour personnes âgées, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitation protégée,...
- ... centres de revalidation à l'exclusion des établissements avec lesquels le Comité de l'assurance de l'INAMI, sur proposition du Collège des médecins directeurs, en application de l'art 22, 6°, de la loi concernant l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée du 14/7/94, a conclu une convention et qui ne tombent pas sous l'application de l'art 5, § 1er, I, 5°, de la loi spéciale du 8/8/80 de réfor
- relevant de la compétence de la Communauté flamande et/ou de la Commission communautaire flamande de la Région de Bruxelles-Capitale
- objet : Fixation, pour l'année 2021, du pourcentage des cotisations au financement complémentaire du deuxième pilier de pension
- exécution de la convention numéro 149441 du 12/11/2018
- durée de validité : à partir du 11/01/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 163526/CO/3300000.

COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 11/01/2021, déposée le 15/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :
- Etablissements bruxellois bicommunautaires ressortissant à la compétence de la Commission paritaires pour les Etablissements et Services de Santé conformément aux A.R. du 09.03.2003, 15.09.2006 et 24.10.2012 instituant la C.P. 330
- objet : Statut de la délégation syndicale
- modification de la convention numéro 135341 du 14/12/2015
- durée de validité : à partir du 01/01/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 163527/CO/3300000.

COMMISSION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Convention collective de travail conclue le 26/01/2021, déposée le 17/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- hors du champ d'application :
- Sous-commission paritaire de l'industrie textile de l'arrondissement administratif de Verviers
- Sous-commission paritaire de la fabrication et du commerce de sacs en jute ou en matériaux de remplacement
- objet : Crédit-temps et diminution de carrière
- exécution de la convention numéro 110211 du 27/06/2012
- exécution de la convention numéro 126894 du 27/04/2015
- exécution de la convention numéro 137275 du 20/12/2016
- exécution de la convention numéro 145212 du 29/01/2018
- modification de la convention numéro 151194 du 06/03/2019
- exécution de la convention numéro 161360 du 07/10/2020
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2022
- numéro d'enregistrement : 163528/CO/1200000.

COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 11/01/2021, déposée le 15/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :
- Employeurs organisant et/ou coordonnant les soins infirmiers à domicile
- Personnel ouvrier et employé, masculin et féminin qui travaille comme salarié dans le secteur Soins infirmiers à domicile
- objet : Travailleur mobile dans le secteur des soins infirmiers à domicile
- modification de la convention numéro 105790 du 13/07/2011

- durée de validité : à partir du 01/01/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 163529/CO/3300000.

COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE DE L'AIDE SOCIALE ET DES SOINS DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 15/01/2021, déposée le 16/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :

- Employeurs et travailleurs des secteurs repris dans le cadastre des accords non-marchand bruxellois 2018-2019 qui sont agréés et/ou subsidiés par la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

- objet : Prime Covid

- durée de validité : du 01/01/2020 au 30/06/2021

- numéro d'enregistrement : 163530/CO/3320000.

COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 19/01/2021, déposée le 16/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :

- Hôpitaux catégoriels (c'est-à-dire les hôpitaux qui disposent exclusivement d'un service G (revalidation de patients gériatriques) et/ou d'un service Sp (service spécialisé de traitement et de revalidation) tels que mentionnés à l'article 5, § 1er, I, premier alinéa, 3° et 4° de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980),...

- ... maisons de repos pour personnes âgées, maisons de repos et de soins, centres de soins de jour, logements à assistance, centres de courtséjour pour personnes âgées, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitation protégée, équipes d'accompagnement multidisciplinaire en soins palliatifs et les réseaux de soins palliatifs...

- ...centres de revalidation à l'exclusion des établissements avec lesquels le Comité de l'assurance de l'Inami, sur proposition du Collège des médecins directeurs, en application de l'art 22, 6°, de la loi concernant l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée du 14/7/94, a conclu une convention et qui ne tombent pas sous l'application de l'art 5, § 1er, I, 5°, de la loi spéciale du 8/8/80 de réform

- relevant de la compétence de la Communauté flamande et/ou de la Commission communautaire flamande de la Région de Bruxelles-Capitale

- objet : Chèques consommation

- durée de validité : du 01/04/2020 au 31/12/2021

- numéro d'enregistrement : 163531/CO/3300000.

COMMISSION PARITAIRE DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

Convention collective de travail conclue le 21/01/2021, déposée le 11/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :

- Sous-secteur du transport de choses et de la manutention de choses pour compte de tiers

- objet : Groupes à risque

- exécution de la convention numéro 002079 du 19/07/1973

- remplacement de la convention numéro 162245 du 15/10/2020

- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/12/2022

- numéro d'enregistrement : 163532/CO/1400000.

COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 14/12/2020, déposée le 29/01/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :

- Maisons de repos pour personnes âgées, maisons de repos et de soins, résidences-services, centres de soins de jour pour personnes âgées, centres d'accueil de jour pour personnes âgées et services de soins palliatifs, qui sont agréés et/ou subventionnés par la Communauté germanophone

- objet : Chèques consommation

- durée de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2021

- numéro d'enregistrement : 163533/CO/3300000.

COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 14/12/2020, déposée le 29/01/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :

- Maisons de repos pour personnes âgées, maisons de repos et de soins, résidences-services, centres de soins de jour pour personnes âgées, centres d'accueil de jour pour personnes âgées et services de soins palliatifs, qui sont agréés et/ou subventionnés par la communauté germanophone

- objet : Prime Covid

- durée de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2021

- numéro d'enregistrement : 163534/CO/3300000.

COMMISSION PARITAIRE POUR EMPLOYES DES FABRICATIONS METALLIQUES

Convention collective de travail conclue le 20/01/2021, déposée le 26/01/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- objet : Prolongation des dispositions de durée déterminée de l'accord national 2019-2020

- modification de la convention numéro 153293 du 05/07/2019

- prolongation de la convention numéro 156953 du 09/12/2019

- modification de la convention numéro 159523 du 11/05/2020

- durée de validité : du 01/01/2021 au 30/06/2021

- numéro d'enregistrement : 163535/CO/2090000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES DES AIDES FAMILIALES ET DES AIDES SENIORS DE LA

COMMUNAUTE FLAMANDE

Convention collective de travail conclue le 04/02/2021, déposée le 22/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :
- Services d'aide aux familles et de soins à domicile complémentaires
- hors du champ d'application :
- Travailleurs occupés dans le cadre d'un contrat de travail titres-services et personnel d'encadrement

(personnel administratif et accompagnant) dont le contrat de travail prévoit exclusivement de l'accompagnement et de l'encadrement des travailleurs de base titres-services ou au personnel d'encadrement qui a été engagé en fonction de la croissance chez les travailleurs de base titres-services

- objet : Chèques consommation
- durée de validité : du 01/04/2020 au 31/12/2021
- numéro d'enregistrement : 163536/CO/3180200.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LE TRANSPORT ROUTIER ET LA LOGISTIQUE POUR COMPTE DE TIERS

Convention collective de travail conclue le 21/01/2021, déposée le 11/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :
- Ouvriers et ouvrières déclarés dans la catégorie ONSS 083
- objet : Liaison des rémunérations et indemnités à l'index
- exécution de la convention numéro 143004 du 19/10/2017
- durée de validité : à partir du 01/01/2021, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 163537/CO/1400300.

COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE

Convention collective de travail conclue le 09/11/2020, déposée le 22/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :
- Les hôpitaux catégoriels (c'est-à-dire les hôpitaux qui disposent exclusivement d'un service G (revalidation de patients gériatriques) et/ou d'un service Sp (service spécialisé de traitement et de revalidation) tels que mentionnés à l'article 5, § 1er, I, premier alinéa, 3° et 4° de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8/08/1980);
- Les maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins, les centres de soins de jour, les logements à assistance, les centres de court séjour pour personnes âgées, les maisons de soins psychiatriques, les initiatives d'habitation protégées;
- Les centres de revalidation, à l'exclusion des établissements avec lesquels le Comité de l'assurance de l'INAMI, sur proposition du Collège des médecins directeurs... a conclu une convention et qui ne tombent pas sous l'application de l'article 5, § 1er, I, 5°, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8/08/1980.

- hors du champ d'application :
- Personnel de direction
- Médecins
- objet : Procédure de rapportage à l'asbl IFIC en exécution de l'article 5 de la CCT du 5/04/2019 relative à l'introduction d'un nouveau modèle salarial pour les établissements et services qui sont agréés et/ou subventionnés par la Communauté flamande

- exécution de la convention numéro 135642 du 28/09/2016
- exécution de la convention numéro 153516 du 05/04/2019
- durée de validité : à partir du 09/11/2020, pour une durée indéterminée
- numéro d'enregistrement : 163538/CO/3300000.

COMMISSION PARITAIRE POUR EMPLOYES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Convention collective de travail conclue le 19/01/2021, déposée le 11/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :
- Entreprises de transformation de matières plastiques de Flandre occidentale
- objet : Indemnité complémentaire de chômage en cas de suspension du contrat de travail pour raisons de chômage lié au coronavirus pour les employés de l'industrie transformatrice de matières plastiques dans la province de Flandre occidentale

- exécution de la convention numéro 163540 du 19/01/2021
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/03/2021
- numéro d'enregistrement : 163539/CO/2070000.

COMMISSION PARITAIRE POUR EMPLOYES DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Convention collective de travail conclue le 19/01/2021, déposée le 11/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- champ d'application :
- Employés dont les fonctions sont reprises dans la classification des fonctions
- objet : Indemnité complémentaire de chômage en cas de suspension du contrat de travail pour raisons de chômage lié au coronavirus

- exécution de la convention numéro 141367 du 20/06/2017
- exécution de la convention numéro 155993 du 19/11/2019
- durée de validité : du 01/01/2021 au 31/03/2021
- numéro d'enregistrement : 163540/CO/2070000.

SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES SERVICES DES AIDES FAMILIALES ET DES AIDES SENIORS DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE

Convention collective de travail conclue le 04/02/2021, déposée le 22/02/2021 et enregistrée le 04/03/2021.

- objet : Détermination des cotisations pour l'année 2021 pour le "sociaal fonds 318.02 tot financiering tweede pensioenpijler" et détermination de la date de demande d'exemption de cotisations pour l'année 2021